

Les Mutualités Libres sont concernées par les problématiques de santé mentale et dans le suivi des incapacités de travail qui en découlent

- En 2020, **25 %** des entrées en incapacité ont pour origine un trouble psycho-social.
- Après **6 mois d'incapacité**, cette proportion atteint près de **40 %** car les troubles de santé mentale induisent des périodes d'incapacité de travail plus longues que d'autres pathologies.

onafhankelijke ziekenfondsen mutualités libres

ÉTUDES

Évolution des troubles psychosociaux durant l'incapacité de travail

Comme le montre la dernière étude des Mutualités Libres, 1 diagnostic principal sur 4 au début de l'incapacité de travail concerne un trouble psychosocial. Les mêmes résultats révèlent également que ce sont principalement les femmes employées qui se retrouvent en incapacité de travail pour cause de burn-out, de dépression ou de troubles anxieux. Les jeunes travailleurs, âgés de 20 à 40 ans, semblent davantage se retrouver en incapacité de travail pour cause de burn-out que leurs collègues plus âgés (30 %).

TÉLÉCHARGER LE PDF

THÉMATIQUES
Incapacité de travail
Santé mentale


DATE
10.12.2020

Chiffres principaux

1 diagnostic sur 4 lors de la reconnaissance de l'incapacité de travail concerne un trouble psychosocial

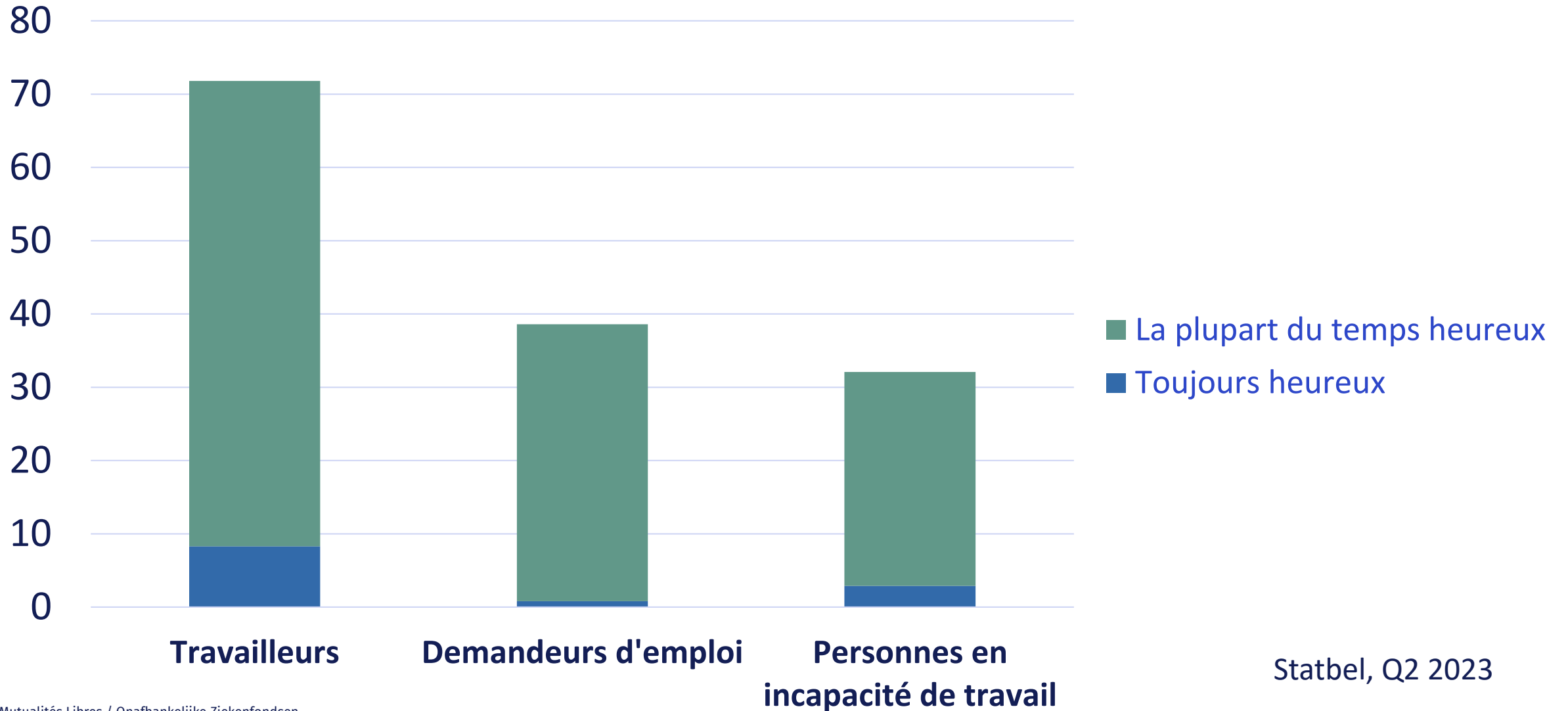
Chez les employés, 1 diagnostic sur 3 lors de la reconnaissance de l'incapacité de travail concerne un trouble psychosocial

30% des femmes sont reconnues en incapacité de travail en raison d'un trouble psychosocial



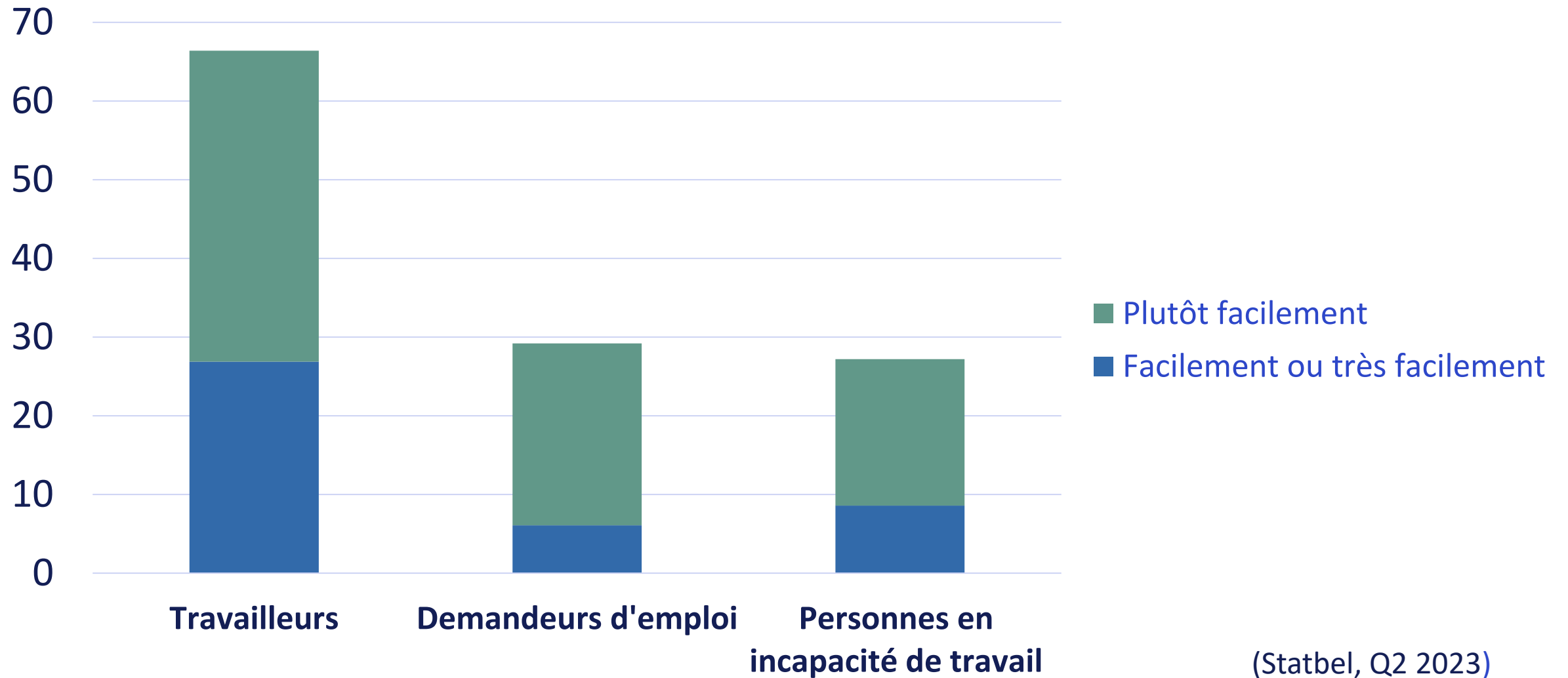
**Travailler
apporte des éléments positifs...
ne pas travailler,
des éléments négatifs**

Se sentir heureux



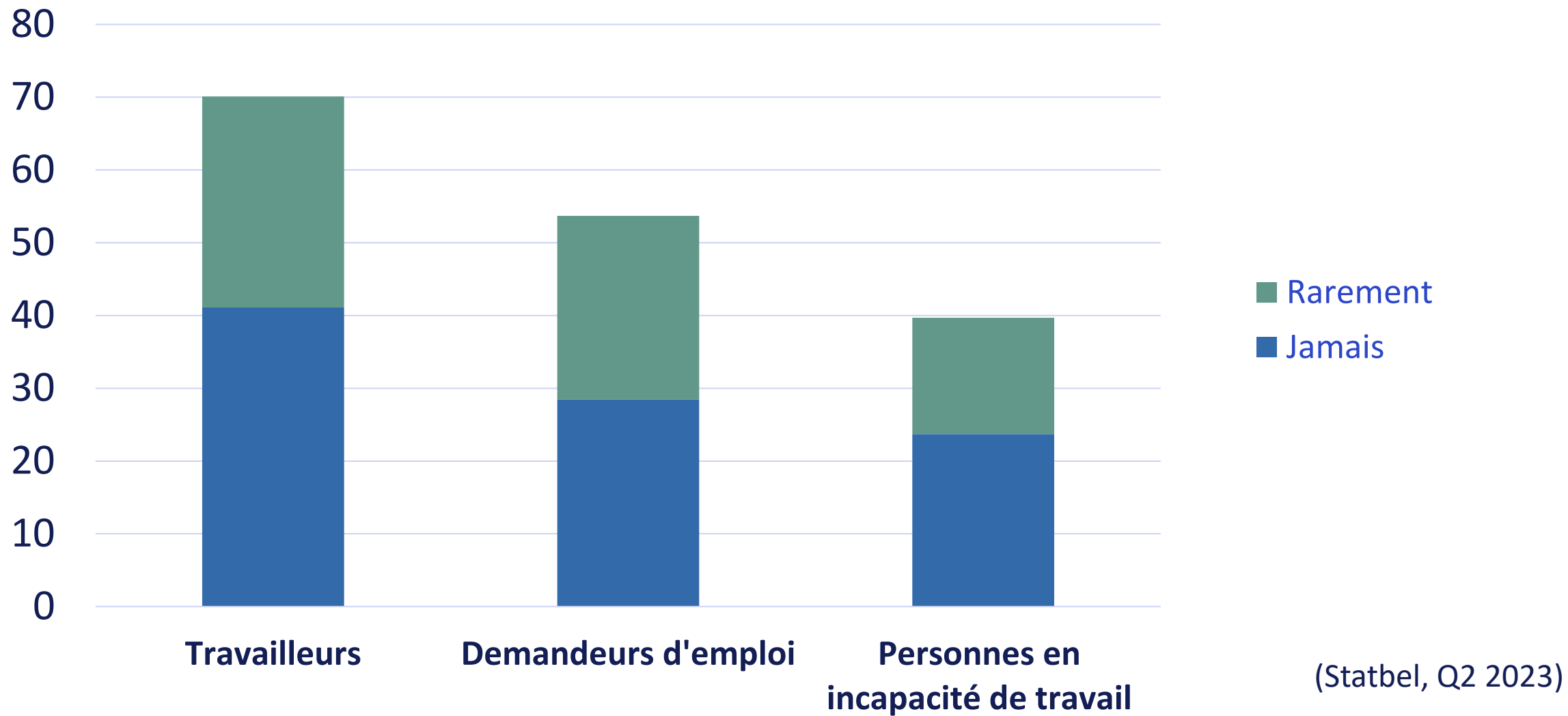
Statbel, Q2 2023

Joindre les deux bouts



(Statbel, Q2 2023)

Se sentir seul





Bonheur

Finances

Contacts sociaux



Le travail est-il donc garant d'une meilleure santé ?

- ✓ Les **activités**, dont le travail, favorisent le plus souvent, le **maintien d'un niveau de santé physique et psychique**.
- ✓ A l'inverse, on ne peut pas ignorer la question **de l'impact potentiel du travail** sur la santé, ni l'importance des **aspects préventifs**.

Le travail est-il donc garant d'une meilleure santé ?



- ✓ **Méfaits** d'un travail à **horaire variable diurne et nocturne**
- ✓ Le **burn-out**, le **stress** lié à la **précarité de l'emploi** ou à du **harcèlement...**
- ✓ Les **affections musculosquelettiques**, dont certaines sont d'ailleurs reconnues en maladies professionnelles, ou encore, **les lésions** suite à **un accident du travail**

Conclusions

- ✓ Le travail doit **contribuer au bonheur**.
- ✓ Toute personne a droit à un travail, à des **conditions satisfaisantes et conformes à la dignité humaine**.
(cf. article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme)
- ✓ Si on ne peut plus exercer son travail en raison d'un problème de santé ou au contraire, parce que son travail impacte sa santé, il est important de **retrouver un travail qui soit compatible avec ses capacités restantes**.
- ✓ En tant qu'organisme assureur, nos équipes ont pour mission **d'accompagner nos affiliés**, en particulier via le Coordinateur de Retour au travail.